Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_17-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 3

Absents : 4

Votants : 39

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Bernard CROGUENNEC, Laurence COINTOT, Didier LE BUHAN, Stéphane L'HER

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_17-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 24 juin 2026** **Rapporteur : M. MINIER**

Conseil municipal

Délibération

17 - Associations culturelles et équipes artistiques - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2ème tranche

Exposé des motifs

Dans le cadre du soutien aux initiatives qui contribuent au dynamisme culturel de la Ville, la présente délibération a pour objet de définir les montants de la deuxième tranche de subventions aux associations culturelles et équipes artistiques pour l'année 2026.

Eu égard au souhait de la Municipalité de répondre à la pluralité des initiatives culturelles et artistiques, les interventions de la Ville sur le terrain de la Culture s'articulent autour de neuf chapitres :

1. Théâtre et danse ;
2. Culture scientifique et technique
3. Arts visuels et éducation à l'Image ;
4. Livre et lecture ;
5. Pratique amateur ;
6. Musiques ;
7. Manifestations et festivals ;
8. Langues et cultures de Bretagne ;
9. Valorisation du patrimoine.

Il est à noter que les deux derniers axes visant à soutenir les langues régionales et la valorisation du patrimoine font l'objet d'une délibération spécifique.

Sur ces bases, il est proposé d'accorder, pour l'exercice 2026, les subventions au fonctionnement et exceptionnelles aux associations culturelles et équipes artistiques, telles que proposées dans le tableau ci-annexé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 28 du Conseil municipal du 9 février 2026 relative à l'attribution de la première tranche de subvention aux associations culturelles et équipes artistiques au titre de l'année 2026 ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_17-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution aux associations culturelles et équipes artistiques des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 62 000 €.

PRÉCISE que la subvention mentionnée au tableau annexé à hauteur de 15 000 € et au bénéfice de Colors BZH sera versée après notification par l'Architecte des bâtiments de France des murs et pignons retenus par elle ; si le nombre de dix fresques ne peut être atteint, il conviendra de délibérer un nouveau montant d'aide de Ville pour ce projet.

DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 62 000 €, sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoirs : 3	Total : 39	Exprimés : 38
Voix Pour : 30	Voix Contre : 8	Abstention : 1	

Votes contre : Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Pierre-Yves THOMAS

Abstention : Henri ALLOY

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	